

## VINGT-CINQ ANS DE POLITIQUES DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS : QUELS IMPACTS SUR L'ACCÈS AUX DIPLÔMES ?

[Samuel Gorohouna](#), [Catherine Ris](#)

La Découverte | « [Mouvements](#) »

2017/3 n° 91 | pages 89 à 98

ISSN 1291-6412

ISBN 9782707197160

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-mouvements-2017-3-page-89.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Vingt-cinq ans de politiques de réduction des inégalités : quels impacts sur l'accès aux diplômes ?

Les accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998) ont initié des politiques de réduction des inégalités. Pourtant, malgré les progrès considérables accomplis, les inégalités géographiques et ethniques restent fortes dans la société calédonienne. L'accès au diplôme en particulier est fortement déterminé par un facteur ethnique.

La prospérité économique de la Nouvelle-Calédonie reste une exception parmi les zones d'Outre-mer. Les vingt-cinq dernières années ont été marquées par un progrès économique et social important. Le niveau moyen de revenu par habitant-e est comparable à celui de la métropole et nettement supérieur à celui des départements d'Outre-Mer. Il est comparable également à ceux des pays voisins avec un PIB nominal par habitant-e équivalent à celui de la Nouvelle-Zélande et nettement supérieur à celui des autres États insulaires du Pacifique. Cette prospérité a cependant généré de fortes inégalités socio-économiques qui ont été identifiées comme handicapantes pour la croissance future<sup>1</sup>. Des politiques de réduction des inégalités ont été mises en œuvre dès 1989, avec les Accords de Matignon, puis précisées dans l'Accord de Nouméa en 1998. Au vu de l'importance des inégalités de réussite scolaire sur les inégalités d'accès à l'emploi et, par là, sur les inégalités de revenus, cet article se propose d'analyser l'évolution, lors des vingt-cinq dernières années, des inégalités de réussite scolaire, mesurée par l'accès aux diplômes.

## ● Une société marquée par de fortes inégalités

La société calédonienne est marquée par de fortes inégalités, qu'elles soient d'origine sociale, géographique ou ethnique. Paradoxe apparent, entre 1991 et 2008, le niveau de vie moyen s'est beaucoup accru mais le taux de pauvreté n'a pas reculé tandis que les inégalités ont augmenté. Malheureusement, les dernières données disponibles sur ce sujet datent

PAR SAMUEL  
GOROHOUNA\*  
ET  
CATHERINE RIS\*\*

1. CAE, *L'économie néo-calédonienne au-delà du nickel*, Note N° 39, mars 2017.

\* Maître de conférences en sciences économiques à l'Université de la Nouvelle-Calédonie, chercheur au Laboratoire de Recherches Juridique et Economique (LARJE). Ses thèmes de recherche concernent principalement les inégalités ethniques, l'intégration des populations autochtones dans l'économie de marché, ainsi que la fiscalité verte.

\*\* Professeure d'économie à l'Université de Nouvelle-Calédonie depuis quinze ans. Elle poursuit ses recherches au sein du LARJE (Laboratoire de recherches juridique et économique, Université de la Nouvelle-Calédonie) dans les domaines de l'économie du travail et de l'éducation, l'économie du développement, à l'aide des outils développés par la micro-économétrie.

2. ISEE, *Inégalités de ressources entre les provinces et au sein de chacune d'elles*, BCM 2008, Synthèse N° 18, 2010.

3. Les pays les plus égalitaires disposent d'un Gini proche de 0,25, comme la Norvège ou le Japon.

4. ISEE, *53 000 personnes sous le seuil de pauvreté*, BCM 2008, Synthèse N° 23, 2012.

5. ISEE, *En 2008, le niveau de vie des plus riches est 7,9 fois supérieur au niveau de vie des plus modestes*, BCM 2008, Synthèse N° 11, 2009.

6. S. GORHOUNA ET C. RIS, « Decomposing Differences in Employment Outcomes Between Kanak and other New Caledonians : How Important is the Role of School Achievement », *Australian Journal of Labour Economics*, vol. 16, number 1, 2013, pp. 115-135 ; C. RIS, « Les inégalités ethniques dans l'accès à l'emploi en Nouvelle-Calédonie », *Economie et Statistique*, n° 464-465-466, 2014.

7. ISEE, *L'emploi progresse plus vite que la population en âge de travailler*, Recensement de la population 2014, Synthèse N° 37, 2016.

de 2008 et mettent en évidence quelques faits marquants : les 10 % les plus modestes avaient un niveau de vie 7,9 fois plus faible que les 10 % les plus aisés<sup>2</sup>. Le coefficient de Gini des revenus disponibles était de 0,42<sup>3</sup>, le taux de pauvreté de 17 %. Ces indicateurs sont bien plus élevés que pour la métropole ou l'Australie par exemple. Les familles nombreuses et les jeunes de moins de 20 ans sont les plus vulnérables. Mais l'exposition à la pauvreté dépend surtout de la position du ou de la référent-e du ménage sur le marché du travail. En effet, s'il ne prémunit pas totalement du risque de pauvreté, l'emploi constitue un puissant rempart<sup>4</sup>.

De plus, les différences territoriales sont très marquées. Les provinces Nord et des Îles Loyauté, qui comptent une population majoritairement kanak, sont les moins riches et bénéficient d'infrastructures moins développées. En 2008, le revenu médian en province Sud était deux fois supérieur à celui de la province Nord et 2,5 fois supérieur à celui des Îles Loyauté. Le taux de pauvreté atteint 52 % dans les îles Loyauté, contre 9 % dans la province Sud. Néanmoins, c'est en zone urbaine (en particulier sur le Grand Nouméa) que la pauvreté s'est le plus développée depuis 1991.

Les « inégalités de résultat » (mesurées par les inégalités de revenu avant et après redistribution, le coefficient de Gini, les inégalités de consommation...) trouvent leur source dans les « inégalités d'opportunité » dues à des circonstances différentes (origine, situation géographique, genre, catégorie socio-professionnelle des parents, environnement...). La première source des inégalités de revenu relève ainsi de la situation sur le marché du travail. Premièrement, les caractéristiques du marché du travail sont assez proches dans l'outre-mer et différentes de la métropole. Les retraites et les revenus du patrimoine sont plus faibles qu'en métropole, du fait d'une population plus jeune. Il y a également plus de petites et moyennes entreprises où les salaires sont plus faibles que dans les grandes entreprises. La Nouvelle-Calédonie compte enfin une proportion de référent-es de ménages indépendant-es et ouvrier-ères plus importante<sup>5</sup>.

Deuxièmement, plusieurs études ont montré que la position sur le marché du travail relevait également des caractéristiques individuelles des personnes et de leur effet sur l'accès à l'emploi : localisation géographique, origine ethnique, et surtout formation<sup>6</sup>. En 2014, le taux d'emploi s'établissait à 65 % en province Sud, 52 % en province Nord et 40 % dans les îles Loyauté. Au niveau de la Nouvelle-Calédonie, ce taux est de 70 % parmi les non-Kanak et de 49 % parmi les Kanak. L'obtention d'un diplôme et le niveau de celui-ci conditionnent grandement l'insertion professionnelle des jeunes. D'une part, en 2014, le taux d'emploi des jeunes âgés de 25 à 29 ans et diplômés de l'enseignement supérieur est de 92 % contre 73 % pour les diplômés du secondaire et 51 % pour celles et ceux n'ayant aucun diplôme qualifiant<sup>7</sup>. D'autre part, les emplois peu qualifiés sont plus souvent précaires. C'est ainsi qu'en l'absence de diplôme qualifiant, 31 % des emplois occupés sont temporaires et 15 % sont à temps partiel, contre respectivement 21 % et 4 % des emplois

occupés par les jeunes diplômé·es de l'enseignement supérieur. On mesure ici toute l'importance de la dimension géographique et ethnique des inégalités d'accès aux diplômés et à l'emploi. Celles-ci sont de plus amplifiées par l'effet des réseaux de sociabilité et de l'éloignement de certaines populations des bassins d'emploi, compte tenu des difficultés de transport.

Troisièmement, les inégalités sont également fortes parmi les personnes en emploi. En 2010, un emploi sur cinq était à bas salaire (moins de deux tiers du salaire médian, soit 136 000 francs CFP nets mensuels en 2010, soit 1 135 euros), avec une fréquence encore bien supérieure dans le secteur agricole et au sein des emplois domestiques, l'hôtellerie et la restauration où les emplois à temps partiel sont répandus. À titre de comparaison, le salaire minimum garanti (SMG) était de 7,54 euros bruts horaires en 2015 (de l'ordre de 78,5 % du SMIC métropolitain). Ces faibles salaires sont à mettre en regard des prix très élevés en Nouvelle-Calédonie. Avec un salaire minimum égal à 78,5 % du niveau français et des prix supérieurs de 34 %, le pouvoir d'achat (avant transferts) des salarié·es au salaire minimum est de l'ordre de 59 % du niveau métropolitain (50 % pour les salarié·es agricoles)<sup>8</sup>.

Les inégalités sont liées, enfin, aux réseaux de sociabilité et à l'éloignement de certaines populations des bassins d'emploi, compte tenu des difficultés de transport.

8. CAE, *L'économie néo-calédonienne...*, op. cit.

### ● Les politiques de réduction des inégalités dans le domaine de la formation et de l'emploi

Les accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998) ont initié des politiques de réduction des inégalités en faveur des provinces Nord et Îles Loyauté et du peuple Kanak. Des efforts ont ainsi été faits dans tous les domaines économiques et sociaux pour permettre aux deux provinces Nord et Îles Loyauté, majoritairement kanak, de « rattraper » la province Sud, majoritairement non kanak. Le rééquilibrage économique interprovincial est mis en œuvre de diverses manières, dont les plus significatives sont les clés de répartition budgétaires. Ces clés de rééquilibrage sont, par définition, avantageuses pour le Nord et les Îles Loyauté : les dotations de fonctionnement sont de 50 % pour le Sud, 32 % pour le Nord et 18 % pour les îles Loyauté, pour une répartition de la population de 74 % pour le Sud, 19 % pour le Nord et 7 % pour les îles Loyauté. Mais elles n'apparaissent pas suffisantes car la prééminence économique de la province Sud est considérable.

Pour poursuivre le rééquilibrage et l'accès des Kanak aux responsabilités dans tous les secteurs d'activité, des politiques de rééquilibrage

*Les provinces Nord et les Îles Loyauté, qui comptent une population majoritairement kanak, sont les moins riches et bénéficient d'infrastructures moins développées.*

ont ainsi été mises en œuvre dans le domaine de l'emploi et de la formation. Des structures et des programmes de formation ont été mis en place, à l'exemple du programme « 400 cadres ». Cette formation était destinée aux jeunes adultes qui avaient achevé leurs études secondaires

*Au-delà du rééquilibrage géographique, le rééquilibrage ethnique est également un enjeu majeur et les données disponibles, bien que jusque récemment peu exploitées, permettent d'en estimer l'ampleur.*

et souhaitaient poursuivre leur formation. L'objectif était de former, sur dix ans, des cadres principalement Kanak, dans la plupart des secteurs d'activité. En 1998, la formation a été renouvelée et renommée « Cadre avenir ». Parallèlement à cela, afin de répondre à l'étroussure du marché du travail calédonien, et dans le contexte de l'émancipation voulue par l'accord de Nouméa, une politique de protection de l'emploi local a fait

l'objet d'une loi de Pays (28 juillet 2010). Cette loi donne priorité à l'emploi aux citoyen·nes calédonien·nes. Selon les difficultés de recrutement pour les différents types d'emplois, la loi prévoit des durées de résidence pour y avoir accès, qui peuvent aller jusqu'à dix ans pour les emplois ne présentant aucune difficulté de recrutement.

9. La nature des informations contenues dans les recensements de la population calédonienne permet donc un traitement tout à fait original dans l'espace républicain français.

10. Répartition de la population calédonienne par communauté d'appartenance selon le recensement de la population de 2014 : Kanak : 40 %, Européens : 34 %, autres communautés du Pacifique : 17 %, Asiatiques : 4,5 %.  
Source : ISEE.

11. En Australie, les Aborigènes et les autochtones du détroit de Torres représentent 2,3 % des 22 millions d'habitants. En Nouvelle-Zélande, les Maori représentent 15 % des 4,2 millions d'habitants.

Pendant, au-delà du rééquilibrage géographique, le rééquilibrage ethnique est également un enjeu majeur et les données disponibles, bien que jusque récemment peu exploitées, permettent d'en estimer l'ampleur. Si dans les pays anglo-saxons, les études mesurant l'évolution des inégalités ethniques sont nombreuses, en France, du fait de la limitation de l'utilisation de données ethniques, cette dimension est presque toujours absente des études. Or, en Nouvelle-Calédonie, la donnée ethnique existe dans les statistiques officielles via les dix recensements de la population effectués sur le territoire depuis la seconde guerre mondiale (sauf celui de 2004)<sup>9</sup>.

Deux précisions s'imposent néanmoins au préalable. D'une part, il n'existe pas aujourd'hui de source statistique à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie permettant de connaître à la fois l'origine sociale et l'origine ethnique des individus. En utilisant ici les recensements de la population, nous utilisons une variable d'appartenance communautaire mais il n'est pas possible d'évaluer la mobilité sociale en prenant en compte l'origine sociale et culturelle de l'individu, tout en sachant que ces deux sources d'inégalités (sociales et ethniques) se renforcent mutuellement. On distingue donc ici deux groupes : Kanak et non-Kanak. Le groupe « non-Kanak » présente une grande hétérogénéité<sup>10</sup> ; cependant, le choix de cette distinction se justifie pour rendre nos résultats comparables à ceux obtenus en Australie et Nouvelle-Zélande (où l'hétérogénéité au sein des groupes des non-autochtones est encore plus élevée<sup>11</sup>) et pour mesurer l'efficacité des politiques de rééquilibrage en faveur de la communauté Kanak dans l'esprit des accords de Matignon et de Nouméa.

D'autre part, la situation de la Nouvelle-Calédonie se distingue de celle de la France et de la plupart des pays occidentaux en ce que les ethnies discriminées ne sont pas celles issues de l'immigration. C'est bien du contraire qu'il s'agit : la Nouvelle-Calédonie a été une terre d'immigration (colonisation de peuplement) mais les inégalités observées existent à l'avantage des immigrant-es et au détriment du peuple autochtone. C'est en cela qu'elle se rapproche de ses voisins anglo-saxons de la région (Australie et Nouvelle-Zélande). Cependant, le groupe discriminé ici n'est pas un « groupe minoritaire » : les Kanak représentent 40 % de la population calédonienne en 2014. L'égalité des chances devant l'école est pourtant une ambition assez récente en Nouvelle-Calédonie où l'école publique laïque n'a autorisé les Kanak à se présenter au baccalauréat que vers le milieu du siècle dernier (premier bachelier kanak en 1961)<sup>12</sup>.

Au regard de l'abondante littérature internationale consacrée à l'analyse des inégalités ethniques, la situation calédonienne a été peu examinée, alors même que la Nouvelle-Calédonie est un terrain d'analyse riche et original. Nous avons ainsi montré qu'il existe toujours en Nouvelle-Calédonie de fortes inégalités ethniques dans l'accès à l'emploi et dans les revenus<sup>13</sup>. 67 % de ces inégalités totales d'accès à l'emploi sont dues aux différences de caractéristiques et 30 % sont inexpliquées (et pourraient néanmoins être liées à la discrimination). On éliminerait donc deux tiers des inégalités d'accès à l'emploi en comblant des différences de caractéristiques (niveaux d'études, secteurs d'activité, CSP, types de contrat, etc.) entre les groupes ethniques. Ce qui signifie qu'on réduirait grandement les inégalités de revenu en éliminant l'écart de réussite scolaire entre ethnies qui détermine l'accès à l'emploi. On s'attachera donc à mesurer ici l'évolution des inégalités devant l'école, indiquées par l'accès au diplôme. Ces données chiffrées permettent d'attester la réalité des plans d'actions en matière de rééquilibrage entre les communautés et d'évaluer leurs effets et leurs limites.

### ● Les inégalités de réussite scolaire : évolution de 1989 à 2014

Nous utilisons ici les quatre des cinq derniers recensements de la population de l'ISEE, celui de 2004 ne comportant pas de donnée ethnique, pour décrire l'évolution de la situation en matière d'éducation. Nous sélectionnons les individus âgés de 15 à 64 ans non scolarisés, soit 98 270 individus en 1989 et 164 749 en 2014, pour une population calédonienne de 164 000 habitant-es en 1989 et 268 000 en 2014.

Le niveau de formation de la population calédonienne a fortement progressé en vingt-cinq ans : 71 % de la population étaient sans diplôme (ou détenteur du CEP) en 1989, ils sont 27 % en 2014. Celles et ceux qui

*La situation de la Nouvelle-Calédonie se distingue de celle de la France et de la plupart des pays occidentaux en ce que les ethnies discriminées ne sont pas celles issues de l'immigration.*

12. L. HADJ, G. LAVIGNE, G. LAGADEC ET C. RIS, « Vingt années de politiques de rééquilibrage en Nouvelle-Calédonie : démocratisation de l'École et persistance des inégalités », *Formation Emploi*, n° 120, 2012, pp. 101-125.

13. S. GOROHOUNA ET C. RIS, art. cit. ; C. RIS, art. cit.

ont obtenu un diplôme d'enseignement supérieur étaient 4 % en 1989, et 21 % en 2014. On note aussi une grande progression pour les baccalauréats technologique et professionnel (qui passent de 2 % à 10 %) et général (qui passent de 4 % à 9 %) en tant que dernier diplôme obtenu.

Due en partie aux politiques de rééquilibrage en matière d'infrastructure de d'éducation, de transport et de santé, l'amélioration des niveaux d'études est générale et se vérifie dans toutes les provinces. Cependant, les non-diplômé-es sont surreprésenté-es au Nord et aux Îles Loyauté (39 % et 41 % respectivement, contre 22 % en province Sud).

*Due en partie aux politiques de rééquilibrage en matière d'infrastructure, d'éducation, de transport et de santé, l'amélioration des niveaux d'études est générale et se vérifie dans toutes les provinces.*

De même, les diplômé-es du supérieur sont 26 % en province Sud, contre 10 % en province Nord et 8 % en province des Îles. Seuls les pourcentages de diplômé-es de baccalauréats professionnel ou technique apparaissent plus importants au Nord et aux Îles, avec respectivement 27 % et 25 %, contre 23 % en province Sud. Si la différence semble s'être résorbée à ce niveau, cela montre surtout que les ressortissant-es du Nord et des

Îles s'arrêtent plus souvent après ce type de baccalauréat que celles et ceux de la province Sud.

Les disparités entre les provinces sont donc fortes ; non seulement la province Sud conserve son « avance », mais l'augmentation du niveau de formation ne s'est pas non plus opérée au bénéfice des mêmes diplômes selon les provinces :

- en province Sud, on observe une élévation du niveau de diplôme au profit des bachelier-ères et des diplômé-es du supérieur ;
- en province Nord et province des Îles Loyauté, cela concerne surtout les diplômes professionnels inférieurs au baccalauréat.

Il n'existe pas aujourd'hui de source statistique à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie permettant de connaître à la fois l'origine sociale et l'origine ethnique des individus. Les disparités géographiques reflètent en partie des disparités ethniques. En 2014, alors que, pour les non-Kanak, il y a relativement plus d'individus diplômés des études supérieures, pour les Kanak, il y a toujours un nombre important d'individus sans diplôme. En 2014, 36 % des Kanak étaient sans diplôme, contre 17 % pour les non-Kanak. Seulement 5 % ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 28 % pour les non-Kanak. Ces disparités observées ici à la fin de la scolarisation commencent à l'école primaire<sup>14</sup> et augmentent avec le niveau d'éducation (les différences entre les communautés sont relativement faibles en début de scolarité et augmentent avec le niveau de diplôme).

Les Européen-nes, qui représentent 33 % de la population, représentent respectivement 10 % et 78 % de la population des sans diplômé-es et des

14. HADJ *et al.*, art. cit.

diplômées du 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle. À l'opposé, les Kanak sont 41 % de la population considérée, mais 60 % des non-diplômées et seulement 7 % des diplômées du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle.

L'évolution des niveaux d'études est plus visible encore lorsqu'on se focalise sur les études supérieures. En 2014, la proportion des Kanak diplômées de l'enseignement supérieur (5 %) a atteint (ou presque) le niveau de celui des non-Kanak il y a 25 ans, en 1989 (6 %). Il convient cependant de noter qu'il s'agit ici de l'ensemble des individus de 15-64 ans et que les différences sont sans doute moins marquées chez les jeunes générations<sup>15</sup>.

Dans la littérature australienne et néo-zélandaise, deux approches sont principalement développées pour tenter d'expliquer les inégalités de réussite scolaire entre autochtones et non autochtones : l'approche culturelle (l'école et les méthodes pédagogiques occidentales ne sont pas adaptées aux autochtones) et l'approche socio-économique (les origines sociales et géographiques des autochtones diffèrent de celles des non-autochtones et les pénalisent). Une étude réalisée sur une enquête en province Nord<sup>16</sup> permet d'établir que les déterminants de la réussite scolaire sont, en Nouvelle-Calédonie comme ailleurs, au-delà du facteur ethnique et de genre, les environnements géographique, social et familial des élèves :

- les individus des « villages » (petits centres urbains) réussissent mieux à l'école que les individus des tribus ;
- les enfants issus de familles de catégories socio-professionnelles (CSP) favorisée ont une probabilité plus grande d'obtenir le baccalauréat que les enfants issus de familles de CSP moins favorisées. La CSP de la mère a un impact positif plus fort sur l'obtention du baccalauréat que celle du père.

À la dimension ethnique s'ajoute la dimension de genre et, en combinant les effets d'origine et de sexe, on observe que les disparités ethniques sont plus importantes que les disparités de genre mais, au sein de chaque groupe ethnique, les femmes sont plus diplômées que les hommes. Ce résultat est encore accentué au sein de la génération des 20-30 ans.

### ● Un facteur spécifiquement ethnique

Au-delà de l'approche descriptive mettant en évidence une amélioration générale des niveaux de formation, il convient d'apprécier quantitativement la part respective de l'allongement général des études (la massification) et de l'affaiblissement éventuel du lien entre communauté d'appartenance et diplôme (la démocratisation qualitative) dans ce phénomène. Ainsi, comme l'ont fait Duru-Bellat et Kieffer<sup>17</sup> pour la France, il est possible d'évaluer l'évolution qualitative de la démocratisation de l'école en Nouvelle-Calédonie.

Pour cela, nous calculons des rapports de chance (*odds ratios*) qui correspondent à des rapports relatifs entre, par exemple, la probabilité d'avoir le baccalauréat et la probabilité de ne pas avoir le baccalauréat

15. C. Rts, art. cit.

16. S. GOROHOUNA, *Dynamique des inégalités dans un pays pluriethnique. Le cas de la Nouvelle-Calédonie*, Thèse pour le Doctorat de Sciences Économiques, Université Paris 1-Panthéon Sorbonne, 2011.

17. M. DURU-BELLAT ET A. KIEFFER, « Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités », *Population*, vol. 63 (1), 2008, pp. 123-157.



pour un groupe (non-Kanak), rapporté au même ratio pour un autre groupe (Kanak). On peut également calculer des rapports de chance conditionnels en contrôlant par les caractéristiques observables de l'individu (âge, sexe et province de résidence).

Les résultats mettent en évidence de fortes inégalités ethniques dans l'accès aux diplômes. Ils confirment également une certaine démocratisation de l'accès aux diplômes : les rapports de chances relatives baissent fortement en vingt-cinq ans. C'est pour le baccalauréat technologique et pour les diplômes du supérieur que cette baisse est la plus forte. Les *odds ratios* varient fortement lorsque l'on distingue le type de diplôme. Les résultats montrent que les écarts augmentent avec le niveau du diplôme : en 2014, un non-Kanak a 8,3 fois plus de chances qu'un Kanak d'être diplômé-e du supérieur. De même, lorsque l'on s'intéresse au type de baccalauréat, on observe que l'écart est fort dans le cas du baccalauréat général (un non-Kanak a 5,6 fois plus de chances qu'un Kanak d'obtenir un bac général), mais faible dans le cas du baccalauréat technologique (1,2). Si on ne considère que les 20-30 ans, les différences sont un peu moins importantes, mais la tendance est la même : on passe

*On observe ainsi, en Nouvelle-Calédonie comme en France, un déplacement des inégalités : celles-ci ne se situent plus aujourd'hui dans l'accès au baccalauréat, mais dans l'accès aux études supérieures.*

d'un rapport de 34,3 en 1989 à 8,3 en 2014. Autrement dit, les Kanak de 20-30 ans ont 8,3 fois moins de chance d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur que les non-Kanak du même âge en 2014. On observe ainsi, en Nouvelle-Calédonie comme en France, un déplacement des inégalités : celles-ci ne se situent plus aujourd'hui dans l'accès au baccalauréat, mais dans l'accès aux études supérieures. Le nombre de

Kanak diplômé-es du supérieur en 1989 étant très faible, toute augmentation apparaît numériquement très importante (ils et elles étaient 99 en 1989, et sont 3 200 en 2014).

L'apparente réduction des inégalités est donc à relativiser lorsque l'analyse est menée pour une définition plus précise des diplômes. Ainsi, les inégalités ne disparaissent pas mais se transforment. Ceci limite la portée de la démocratisation de l'enseignement, puisque les débouchés ne dépendent pas du niveau de diplôme, mais du type de filière suivie. Le processus scolaire qui aboutit à ces résultats commence dès l'école maternelle, au sein de laquelle les enfants sont accueillis comme des enfants dont les prérequis linguistiques seraient ceux de n'importe quel autre enfant francophone.

En ce qui concerne l'évolution, on observe une diminution rapide des inégalités mesurées par les rapports de chances entre 1989 et 2009, puis moins rapide entre 2009 et 2014, comme si, d'une certaine façon, on ne pouvait aller en-deçà de ces inégalités.

● **Pour un renforcement des dispositifs de discrimination positive**

Depuis les accords de Matignon et de Nouméa, des progrès considérables ont été réalisés dans l'accès à l'éducation en Nouvelle-Calédonie via les nombreux investissements dans les infrastructures scolaires, aussi bien dans le Grand Nouméa qu'à l'intérieur et aux Îles Loyauté. La proportion de diplômé·es de l'enseignement supérieur a certes augmenté pour les jeunes générations, mais elle reste 16 points inférieure à la moyenne de l'OCDE et 13 points inférieure à la Nouvelle-Zélande avec laquelle l'écart tend à s'accroître. S'ajoutent à cela de fortes disparités entre les trois provinces, en raison notamment d'une répartition inégale des infrastructures d'enseignement.

Cette massification s'est ainsi accompagnée d'une réduction des inégalités qui reste lente entre les provinces ou entre les différentes communautés ethniques et qui reste importante quand le niveau de diplôme augmente. Les disparités apparaissent dès l'école primaire (écarts dans la maîtrise des fondamentaux dès le CE2), s'accroissent en 6<sup>e</sup> et conduisent à une orientation en seconde professionnelle. Il apparaît donc que l'école calédonienne ne contribue pas pleinement à l'objectif d'égalité des chances devant l'école. Rappelons que le système éducatif calédonien s'inspire grandement du système éducatif français, bénéficie des transferts financiers de l'État et est comparable aux systèmes éducatifs des pays développés.

Les inégalités de revenu sont parfois considérées comme acceptables, et parfois même souhaitables, si elles reflètent des choix libres des individus plutôt que les conséquences de facteurs prédéterminés. De notre point de vue, des résultats inégaux récompensent souvent le travail et l'innovation et peuvent favoriser une utilisation efficace des ressources. Cependant, des résultats inégaux qui découlent de l'inégalité des chances de réussir dans l'économie, par exemple des inégalités scolaires analysées ici, sont au contraire néfastes à la croissance et à la construction du capital humain. La littérature analysant les impacts économiques et sociaux des inégalités fait maintenant consensus<sup>18</sup> et le niveau des inégalités est identifié comme le déterminant majeur des épisodes longs de croissance dans une étude longitudinale sur un grand échantillon de pays<sup>19</sup>.

En Nouvelle-Calédonie, les inégalités notamment provinciales et ethniques perdurent aujourd'hui, et même stagnent depuis 2009. Les efforts réalisés doivent ainsi se mesurer sur le long terme et les politiques volontaristes en faveur de certaines populations les moins favorisées sont toujours pertinentes. Si les niveaux d'études ont progressé, sur le marché de l'emploi le niveau d'exigence a également augmenté. Le projet

*On observe une diminution rapide des inégalités mesurées par les rapports de chances entre 1989 et 2009, puis moins rapide entre 2009 et 2014, comme si, d'une certaine façon, on ne pouvait aller en-deçà de ces inégalités.*

18. J. STIGLIZ, *Le Prix de l'inégalité*, Paris, Les liens qui libèrent, 2012 ; R. WILKINSON et K. PICKETT, *The Spirit Level: Why More Equal Societies Almost Always Do Better*, London, Allen Lane, 2009.

19. A. BERG, J.D. OSTRY et J. ZETTELMEYER, "What Makes Growth Sustained?", *Journal of Development Economics*, vol. 98(2), 2012, pp. 149-66.

éducatif que la Nouvelle-Calédonie vient d'adopter, mis en œuvre depuis la rentrée 2017, ambitionne de favoriser la réussite de tous les publics. Cela reste une nécessité, mais accentuer les efforts publics dans l'ensei-

*Il semble indispensable de s'attaquer à la fois aux inégalités d'opportunités et de corriger les inégalités existantes notamment par des politiques de redistribution.*

gnement supérieur ne suffit pas.

Il faut au préalable amener les jeunes Calédonien·nes jusqu'à ce niveau d'études. Si de grands progrès ont été réalisés en termes d'illettrisme, le taux des 16 à 24 ans en grande difficulté pour lire ou écrire restait préoccupant : en 2013, il était le double de la métropole. Le taux d'individus en difficulté pour le calcul est encore plus

élevé et semble avoir augmenté pour les générations les plus jeunes. Pour accroître l'accès aux études supérieures, le renforcement et le développement des dispositifs de discrimination positive qui auraient fait leurs preuves (Cadres avenir, internats et tutorats d'excellence, dispositifs d'accompagnement en formation continue, etc.) permettraient de diminuer l'impact des facteurs socio-économiques et culturels sur les trajectoires individuelles.

Plus largement, il semble indispensable de s'attaquer à la fois aux inégalités d'opportunités (en poursuivant la politique de rééquilibrage géographique et ethnique mise en œuvre depuis 1988) et de corriger les inégalités existantes par notamment des politiques de redistribution. ●